

Interventions Ecolo au conseil communal Verviers du 20 avril 2009.

Document à destination de la presse et du secrétaire communal.

10.- INTERCOMMUNALES : AQUALIS : Souscription de parts E au Capital de la Société.

Emmanuelle Thonnart

A l'énoncé de ce point il nous est demandé de souscrire à la participation de parts E à concurrence de 200.000€ dans la société AQUALIS.

A y regarder de plus près, les parts E ont été créées au sein de la société AQUALIS afin que cette intercommunale puisse prendre part dans des sociétés tierces, il s'agit donc bien de parts d'investissement.

Selon les statuts, toute décision de participation de la part du CA doit faire l'objet d'un rapport présentant :

- la situation de la société
- les risques et avantages comparés à cette prise de participation
- les éventuels avantages que pourrait retirer l'Intercommunale dans cette participation

Il y a cependant différents éléments qui nous questionnent dans cette décision :

- Pourquoi le rapport ci-dessus mentionné ne figure-t-il pas dans le dossier présenté aux membres du conseil communal ; et quels seraient les éventuels bénéfices que la Ville pourrait espérer de cette transaction (en sachant qu'au vu du rapport financier, la situation du basket n'est pas du tout rassurante) ?
- Lorsque ce poste a été présenté au budget, il était question « en échange » d'une convention entre la ville de Verviers et AQUALIS afin de promouvoir l'image de Verviers pendant une période déterminée ; or cette convention ne figure pas non plus dans le dossier, quand comptez-vous nous la soumettre ?
- De plus, ce projet a été présenté au mois de décembre 2007 à différentes communes : Verviers est-elle seule à souscrire à cette participation ? Sinon, pouvez-vous nous citer les communes qui ont décidé de faire de même ?

J'espère que vous en conviendrez avec nous, sur base de ces seuls éléments, nous pouvons difficilement accorder un vote favorable à ce point.

18.- CPAS. Budget 2009. Vote négatif du groupe Ecolo.

Dany SMEETS

A la suite de Philippe KRIESCHER conseiller CPAS ECOLO, nous refusons le budget du CPAS présenté ce soir. Nous sommes consternés par le fait que vous ne prévoyez pas dans votre budget une augmentation du nombre des revenus d'intégration sociale par rapport à 2008, alors que celui-ci augmente annuellement de 6% depuis 5 ans, alors que la crise est là tout comme les exclusions du chômage. Nous vous avons aussi interpellés deux fois au sujet de l'aide aux sans-papiers, qui elle est nettement insuffisante voire inexistante. Là, aussi, vous faites des économies sur le dos des plus faibles. Même pour accorder l'aide médicale urgente pourtant remboursée à 100 % par l'Etat, il semble que le CPAS rechigne à certaines occasions. Enfin, la participation financière des asbl qui remettent au travail des articles 60 a augmenté. Bref, même s'il nous faut souligner l'important travail social réalisé par notre CPAS, il faut reconnaître que ce budget frappe d'abord nos concitoyens qui ont le plus besoin d'aide. Voilà brièvement pourquoi nous refusons ce budget peu solidaire.

19.- AFFAIRES CULTURELLES. Biennale de « La Havane ».

Dany SMEETS

Le groupe Ecolo s'abstiendra sur ce partenariat a priori sympathique pour deux raisons. C'est une aide qui est octroyée sans critère précis, un peu au cas par cas, impossible à suivre si tous les artistes verviétois revendiquaient pareille aide. Et plus important, par rapport aux subsides rabotés et parfois symboliques que la Ville octroie en 2009 – je pense ici aux mouvements de jeunes, on en a parlé lors du budget – cette aide de 250 € ne nous paraît pas être une priorité du tout.

28.- TRAVAUX (y compris les points 31 et 33)

Dany SMEETS

Ce point-ci et les suivants illustrent parfaitement le propos de l'opposition quant à la crédibilité du budget voté il y a trois semaines. La plupart des points proposés ne sont pas budgétés et devront déjà faire l'objet d'une modification budgétaire. 32.000 € pour le point 28, 540.000 € pour le point 31, 281.000 € pour le point 33, soit déjà 855.00 € de dépenses non prévues dans le budget extraordinaire, qu'on voudrait nous faire voter 3 semaines après le vote du budget. Quand on vous disait que la majorité naviguait à vue...

36.- FONTAINE MARABOUT, 1^{ère} phase.*Dany SMEETS*

Ecolo votera contre ce projet, car à nouveau, il ne s'agit pas d'une priorité, loin de là. De plus, la gestion de ce dossier nous paraît peu claire, tâtonnante. Le dossier a été retiré une première fois de l'ordre du jour, puis un premier appel d'offre n'a pas été suivi d'effets malgré deux réponses. Et aujourd'hui, on scinde le marché en deux, ce qui modifie probablement les conditions de marché public. Quand on sait qu'une œuvre existe déjà, et qu'elle pourrait très bien convenir à cette fontaine, on a assez d'éléments pour voter contre.

38.- INFORMATIQUE, acquisition de PC portables pour les membres du Collège et le Secrétaire communal.

Dany SMEETS

Ecolo est favorable à l'achat de ces PC portables. Le coût annoncé en section nous a cependant fait sursauter (2.400 € pièce HTVA), même s'il faut compter sur un dock et une maintenance en plus du coût de l'ordinateur. Nous pensons que les licences des anciens PC sont toujours d'application. Bref, ok pour le principe d'acquisition, non pour le coût annoncé. Ecolo souhaite voir les différentes offres qui seront soumises au Collège communal.

CPAS de VERVIERS**BUDGET 2009****NOTE****I.****A. SERVICE ORDINAIRE**

Le budget 2009 ordinaire est en équilibre à 52.378.986,89 € soit une progression de 1,40 % par rapport au Budget 2008 MB3 comprise (51.658.004,33 €).

L'intervention communale est fixée cette année à 8.910.000,00 € alors qu'elle était l'année précédente de 8.529.298 €.

Ce montant représente une augmentation de 380.702,00 € par rapport à 2008 soit une augmentation un peu supérieure à 4,46 % alors que le Plan de gestion prévoyait une augmentation de la part communale au profit du C.P.A.S. de 2 % pour 2009.

La subsidiation communale est importante pour le C.P.A.S. car elle représente 21 % des subsides reçus par l'Institution.

Pour le budget communal il s'agit d'une dépense importante aussi qui atteint les 13,5 % de son budget.

L'équilibre général du Budget est réalisé grâce aux surplus des exercices antérieurs de 85.659,30 € ainsi qu'à un prélèvement sur le fonds de réserve de 249.370,10 €, soit nettement moins que ce qui avait été prévu à l'initiale du Budget 2008 (735.237,34 €).

Notre fonds de réserve est donc ramené à 287.147,01 €.

Le budget 2009 ordinaire est en équilibre à 52.378.986,89 € soit une progression de 1,40 % par rapport au Budget 2008 MB3 comprise (51.658.004,33 €). Il nous faut constater que l'exercice propre en 2009 est en déficit de 335.029,40 €, ce qui représente un net recul par rapport au Budget 2008 où le déficit à l'exercice propre était de 1.201.912,18 €.

Le résultat positif par rapport à 2008 est très encourageant. Ce résultat positif 2009 est une augmentation de son montant de 1,40 % alors que le Plan de gestion prévoyait une augmentation de 2 %. Il est atteint principalement grâce aux efforts de personnel consentis en 2008 et en 2009, à une diminution générale des dépenses de fonctionnement, une amélioration des subsides comme l'intervention communale (+380.702,00 €), le fonds spécial de l'Aide sociale (+285.257,85 €) ainsi que l'augmentation de certaines recettes (INAMI en Maisons de repos) de 13,5 % de son montant.

L'équilibre général du Budget est réalisé grâce aux surplus des exercices antérieurs de 85.659,30 € ainsi qu'à un prélèvement sur le fonds de réserve de 249.370,10 €, soit nettement moins que ce qui avait été prévu à l'initiale du Budget 2008 (735.237,34 €).

Notre fonds de réserve est donc ramené à 287.147,01 €.

Il nous faudra prévoir cette année un certain nombre d'investissements.

Citons notamment le plan de réaménagement des locaux de l'Administration centrale visant à assurer la sécurité du personnel avec un certain nombre de travaux.

Le réaménagement des logements d'urgence et du Lavoir social du D.U.S.

Il faudra poursuivre le projet du reconditionnement des Maisons de repos dont les travaux sont prévus pour débiter à « Saint-Joseph » fin 2009 début 2010.

Il faut encore préciser les dépenses qui devront être réalisées pour l'aménagement de logements de transit ainsi que pour le Service Energie.

Le budget 2009 ordinaire est en équilibre à 52.378.986,89 € soit une progression de 1,40 % par rapport au Budget 2008 MB3 comprise (51.658.004,33 €). Il nous faut constater que l'exercice propre en 2009 est en déficit de 335.029,40 €, ce qui représente un net recul par rapport au Budget 2008 où le déficit à l'exercice propre était de 1.201.912,18 €.

Le résultat positif par rapport à 2008 est très encourageant. Ce résultat positif 2009 est une augmentation de son montant de 1,40 % alors que le Plan de gestion prévoyait une augmentation de 2 %.

II. PRIORITES

L'objectif du C.P.A.S. est et demeure plus que jamais la mise en place des outils indispensables qui vont permettre aux plus démunis d'accéder à une vie autonome et responsable.

A. L'AIDE GÉNÉRALE : PORTE D'ENTRÉE AU C.P.A.S.

L'Aide générale et ses travailleurs de première ligne jouent un rôle capital dans la prise en charge des problèmes rencontrés par les plus démunis.

Ils sont, en effet, le premier contact que les usagers du C.P.A.S. ont avec notre Institution. C'est là qu'est donnée la première information non seulement sur les droits des usagers mais aussi sur leurs devoirs de collaboration, de loyauté et d'informations correctes sur leur situation.

Il revient à ces travailleurs sociaux de déterminer très rapidement les moyens les plus adaptés pour rencontrer les besoins des usagers et les orienter dès le départ vers le service adapté.

Ce travail est essentiel pour assurer un maximum d'efficacité.

C'est pourquoi, nous devons rester attentifs à assurer un encadrement suffisamment développé, raison pour laquelle en 2008 nous avons augmenté le nombre de ces travailleurs sociaux, sur les

B. RETROUVER OU TOUT SIMPLEMENT TROUVER UN EMPLOI

L'AIDE GÉNÉRALE ET LA MAISON DE L'INSERTION

La Maison de l'Insertion

L'Aide générale et ses travailleurs de première ligne jouent un rôle capital dans la prise en charge des problèmes rencontrés par les plus démunis. Grâce à une collaboration très étroite entre l'Aide générale et la Maison de l'Insertion, les personnes les plus motivées sont directement orientées vers la Maison de l'Insertion.

Outre la remise au travail devenue maintenant un classique de notre Institution (Art. 60§7, ACTIVA, SINE) le C.P.A.S. a initié à la mi 2008 le Plan Domino et a entamé fin 2008 le projet Trempline.

Ces projets seront développés et amplifiés en 2009 car nous sommes de plus en plus confrontés à des personnes précarisées, de plus en plus déstructurées, qui connaissent d'énormes freins à l'embauche, éducation déficiente, formation inexistante, isolement social, etc.

Les ateliers sociaux spécifiques qui viennent d'être mis en place connaissent un vif succès ; nous comptons en permanence une septantaine de stagiaires.

Grâce au Projet Trempline, la resocialisation se réalise de façon très concrète car les stagiaires sont « plongés » dans une ambiance de travail puisqu'ils apprennent certaines techniques qu'ils mettent en pratique directement par la réalisation de petits travaux de menuiserie, de maçonnerie, etc.

Ces services seront consolidés durant l'année 2009 ; l'idéal serait qu'ils puissent se développer davantage à partir de 2010.

Il faut préciser que la Maison de l'Insertion connaît par an 389 contrats-conventions (art 60 et 61) et 27 participants-groupe de redynamisation.

Il faut préciser que la Maison de l'Insertion connaît par an 40 stages d'insertion en entreprise, 1 intérim d'insertion et 43 autres activations.

Grâce au Plan Domino et au projet Trempline, la resocialisation se réalise de façon très concrète car les stagiaires sont « plongés » dans une ambiance de travail puisqu'ils apprennent certaines techniques qu'ils mettent en pratique directement par la réalisation de petits travaux de menuiserie, de maçonnerie, etc.

Ces services seront consolidés durant l'année 2009 ; l'idéal serait qu'ils puissent se développer davantage à partir de 2010.

Il faut préciser que la Maison de l'Insertion connaît par an 40 stages d'insertion en entreprise, 1 intérim d'insertion et 43 autres activations.

Grâce au Plan Domino et au projet Trempline, la resocialisation se réalise de façon très concrète car les stagiaires sont « plongés » dans une ambiance de travail puisqu'ils apprennent certaines techniques qu'ils mettent en pratique directement par la réalisation de petits travaux de menuiserie, de maçonnerie, etc.

Ces services seront consolidés durant l'année 2009 ; l'idéal serait qu'ils puissent se développer davantage à partir de 2010.

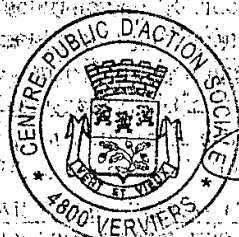
Il faut préciser que la Maison de l'Insertion connaît par an 40 stages d'insertion en entreprise, 1 intérim d'insertion et 43 autres activations.

C. AIDER À AFFRONTER LE COÛT DE L'ÉNERGIE – GUIDANCE BUDGÉTAIRE : LE SERVICE ÉNERGIE DU C.P.A.S.

Pour atteindre la dignité humaine il faut retrouver son autonomie financière. Le C.P.A.S. développe déjà les instruments nécessaires à retrouver un emploi. A côté de ce volet, il convenait d'assurer la diminution des dépenses et des dettes. Le Service de l'Énergie y travaille depuis un certain temps. Fin 2008, grâce à des subsides spécifiques, nous avons pu engager un « Tuteur énergie » dont la mission devra en 2009 être confortée et développée. Cette année-ci, les nouveaux bâtiments du Service Énergie seront aménagés rue Peltzer de Clermont car les anciens locaux sont devenus nettement trop exigus. Les sommes nécessaires ont été dégagées à cet effet.

D. RECONDITIONNEMENT DES MAISONS DE REPOS – SERVICE DU C.P.A.S.

Ce vaste projet revêt une importance capitale car il s'agit de permettre à plus de 500 résidents de continuer à vivre dans les meilleures conditions de confort et de soins. Le C.P.A.S. Le projet est nécessaire et ambitieux puisqu'il va viser la rénovation qui va toucher 70 % de la totalité des lits existants dans nos Maisons de repos. Les montants nécessaires commenceront à être mobilisés dès cette année 2009. Le début des travaux devrait intervenir à « Saint-Joseph » fin 2009, début 2010. Ce reconditionnement et cette restructuration des Résidences ont pour objectif d'assurer au profit des résidents un service optimum, notamment au niveau des soins, des repas, de la qualité de vie et des activités d'animation. Cette année 2009 sera également mise à profit pour l'examen du fonctionnement des services des Résidences et de la méthodologie de gestion, car l'objectif est de tendre vers l'équilibre financier pour l'ensemble des Maisons de repos alors qu'actuellement le déficit à ce niveau est de 616.038,16 € alors qu'il était de +/- 2 millions € il y a quelques 6-7 ans. Nous sommes sur le bon chemin pour assurer la survie de cet important outil qui va sauver 505 lits sur 532.



Le Président

J-C DELVILLE

Conseil communal du 20 avril 2009 – point 18 – Budget 2009 du CPAS
Intervention de Michel HALLEUX au nom du cdH.

Monsieur le Bourgmestre, Monsieur le Président, Chers Collègues,

Les chiffres sont les chiffres, et le cdH ne contestera pas les chiffres du budget 2009 tels que présentés, par Monsieur le Président du CPAS. Nous contesterons plutôt la présentation qu'il en a faite.

En effet, pour le cdH, les perspectives, tant celles de la population verviétoise que celles de l'institution, ne sont pas aussi « satisfaisantes » que pourraient le laisser penser les chiffres budgétaires globaux 2009.

1. Le budget 2009 n'est pas à l'équilibre à l'exercice propre.

Certes, les chiffres du budget 2009 du CPAS clôturent à l'équilibre... Mais ne l'oublions quand même pas, en 2009, tout comme en 2008, **cet équilibre n'est pas atteint à l'exercice propre ! En 2009, le déficit à l'exercice propre est encore de quelque 307.771 euros...**

Et cela malgré deux bonnes nouvelles budgétaires qui ont embelli quelque peu la réalité du budget 2009, par rapport à 2008.

En effet, à politique constante, sans rien changer dans sa manière d'agir, la majorité PS/MR du CPAS de Verviers a pu acter, avec satisfaction, que les recettes de l'institution ont crû, de manière importante, sur deux points :

- * une augmentation **de quelque 1.165.144 euros** en recettes de « Transferts », grâce notamment aux interventions renforcées de l'INAMI dans les indemnités de fin de carrière et le « 3^{ème} volet » ;
- * une augmentation **de quelque 285.258 euros**, en ce qui concerne le Fonds Spécial de l'aide sociale.

Et cela a pour effet immédiat d'accroître les recettes propres de l'institution, et donc de réduire l'intervention communale, à due concurrence, mais...

2. La majorité a sous estimé les dépenses en matière de Revenu d'Intégration !

Ce que nous ne pouvons accepter et ce que nous contestons énergiquement, c'est **la sous estimation des dépenses en matière de Revenu d'Intégration (R.I.)**.

Pour le Président du CPAS, pour la majorité PS/MR du Conseil de l'Action Sociale et de la Ville de Verviers, à lire leur budget, en 2009, il n'y aura pas d'augmentation du nombre de demandeurs du revenu d'intégration, alors que, depuis cinq ans, celui-ci est en augmentation constante, + 33%, soit + 5,5% par an !

Face à la réalité de terrain que nous répond le Président ?

Invariablement, le Président, conforté par sa majorité, nous répond : « Pas de problème, tous les R.I. seront honorés ; et si, augmentation il y a, le montant nécessaire sera adapté, en « modifications budgétaires ».

Le cdH connaît tout aussi bien que la majorité le contenu de la circulaire ministérielle du 18 septembre 2008 qui prévoit que « ...les articles budgétaires sont limitatifs, c'est-à-dire que le montant prévu ne peut être dépassé, **sauf trois exceptions, ...dont les dépenses sociales (cfr : art.88, § 2 de la loi organique)** ».

« Bonne gouvernance » ou « finasserie budgétaire » que de sous estimer, sciemment, certaines allocations, lors du budget initial, pour les augmenter, tout aussi sciemment, lors des modifications budgétaires ? Poser la question, c'est y répondre !

3. Autre sujet d'inquiétude, un fonds de réserve ordinaire qui « fond » comme neige au soleil !

Sans doute par souci de transparence, ce qui vous honore, Monsieur le Président, dans votre note de politique générale, vous ne manquez pas de préciser que l'équilibre global **n'est atteint que grâce à un prélèvement de quelque 222.112 euros, porté, en dernière minute à 249.370 euros...**

Heureux « fonds de réserve ordinaire » qui permet, une nouvelle fois, de réduire l'intervention communale dans le déficit du CPAS...

Mais, ayant pris la peine et le temps d'analyser l'évolution de ce fonds de réserve au fil des années, c'est avec une certaine appréhension que nous constatons :

- que ce fonds de réserve **s'élevait encore à 1.238.349 euros, fin 2007 ;**
- que ce fonds de réserve **était tombé à 536.517 euros, fin 2008 ;**
- que ce fonds de réserve **tombe à 287.147 euros, en 2009.**

En d'autres termes, ces dernières années, le fonds de réserve a drôlement bien servi les choix budgétaires de la Ville et du CPAS, puisque les deux premiers budgets « d'après plan de gestion », à savoir les budgets 2008 et 2009 du CPAS, ont consommé, en deux ans seulement, 77% de la totalité du « fonds de réserve disponible » soit quelque 951.202 euros. Certes, dans ce « fonds de réserve disponible », il reste encore, ou plus exactement, **« il ne reste plus que 287.147 euros » pour l'avenir...**

Nous entendons que chacun, dans la majorité, soit bien conscient de cette réalité : année après année, sans grand bruit, le fonds de réserve disponible « se vide » de sa substance... Qu'en restera-t-il dans deux ans, en 2011 ?...

4. En 2009, en matière de REINSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE, quelles synergies entre Ville et CPAS? Le 08 avril dernier, aux journées de rencontre pour l'emploi, le CPAS « brillait » par son absence !!!

Hier dans la majorité et aujourd'hui dans l'opposition, le cdH a toujours soutenu les efforts du CPAS et de la Ville en matière de lutte contre le chômage et d'engagement résolu en faveur de l'insertion ou de la réinsertion socioprofessionnelle... Dois-je rappeler à cet effet, au niveau du CPAS, notre soutien aux projets tels que « TREMPOLINE » ou « DOMINO », ou encore, sur le terrain communal, nos engagements résolus en faveur des Régies de quartiers, de l'Agence locale pour l'Emploi, ou encore d'EVT, entreprise de repassage...

En 2009, **ce n'est pas moins de 5.017.257 euros** que le CPAS engagera dans le cadre de son action en faveur la réinsertion socioprofessionnelle, **soit quelque 9,71% de tout son budget !**
Ce n'est pas rien...

Et alors que la circulaire ministérielle impose un rapport annuel portant sur les « synergies, économies d'échelle et suppressions des doubles emplois ou chevauchements d'activités » entre Ville et CPAS, nous avons été particulièrement interpellés, pour ne pas dire « choqués » par le fait que, **le 08 avril dernier, lors « des rencontres pour l'emploi »,** initiées par l'échevinat chargé de l'Emploi, **le CPAS a brillé par « une absence, en tous points, incompréhensible »...**

A cette occasion, **pas le moindre signe d'une quelconque synergie !**

Absence que nous nous expliquons d'autant moins que cette initiative prise par la Ville rassemblait un grand nombre de partenaires, parmi lesquels on retrouvait, en nombre très important, les organismes de formation ou de préformation, tant institutionnels qu' issus du milieu associatif...


Là où la MIREV, le Forem, les Régies de quartiers, l'EPI, SIMA, l'Agence locale pour l'Emploi ou les cours de promotion sociale avaient pleinement leur place, mais ni plus ni moins que le service de Réinsertion socioprofessionnelle du CPAS, personne n'a compris pour quelles raisons **le service phare** du CPAS, et donc de la Ville, en matière de réinsertion socioprofessionnelle, n'était pas présent.

Service qui, rappelons-le, met en œuvre, annuellement, quelque 5 millions d'euros...

On comprend mal, alors, pourquoi il a été, injustement, oublié par la Ville de Verviers, elle qui, **depuis trois semaines seulement !**, depuis le vote du budget 2009, le 30 mars dernier, entend en faire davantage en matière d'emploi et/ou de remise à l'emploi...

Nul doute, Monsieur le Président, que la clarté de votre réponse sur ce point précis, éventuellement enrichie des remarques tout aussi pertinentes de votre collègue, Monsieur l'échevin de l'Emploi, sera de nature, mais j'en doute ! à nous faire mieux découvrir la conception, pour le moins alambiquée, que votre majorité a des synergies mises et à mettre en œuvre entre Ville et CPAS, ainsi que la circulaire budgétaire du Ministre COURARD vous y invite...

Pour les lacunes, incohérences et autres incertitudes relevées, le cdH ne pourra que voter NON sur le point précis du budget du CPAS...


Michel HALLEUX

VILLE DE VERVIERS



Hajib EL HAJJAJI
Conseiller communal

Conseil communal du 20 avril 2009

Question orale quant à la motion « communes sans OGM » du Ministre Benoît Lutgen

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres du Collège communal,
Chers membres du Conseil,

Comme vous le savez, la Ville de Verviers a reçu ce 8 avril 2009 un courrier officiel du Ministre Benoît Lutgen, Ministre wallon de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme sur les Organismes Génétiquement Modifiés (OGM) et leur impact dans notre quotidien. Ce courrier visait à informer les communes sur ce sujet de société important car il touche à des enjeux de santé publique, à la survie de notre agriculture familiale et à la sécurité alimentaire.

Dans ce courrier, une motion était proposée aux communes afin qu'elles se déclarent, au travers d'un vote symbolique en Conseil communal, « communes sans OGM ». Les OGM sont le résultat d'un acte scientifique qui vise à modifier le patrimoine génétique d'un organisme vivant, d'une plante par exemple.

Je souhaiterais poser deux questions :

- le Collège a-t-il bien pris connaissance du contenu de ce courrier et a-t-il déjà pris par le passé une position officielle sur ce sujet ?
- quelles sont les intentions du Collège quant au suivi et aux actions concrètes qu'il souhaite prendre suite à la proposition du Ministre Lutgen ?

Comme dans le cadre de la motion diversité que nous avons votée ensemble lors d'un précédent conseil communal, je souhaiterais au nom du cdH proposer cette motion à l'ensemble des partis démocratiques pour le prochain conseil afin qu'elle puisse recueillir l'adhésion de chacun et chacune d'entre vous.

Je vous remercie de votre attention.

Hajib EL HAJJAJI
Conseiller communal

Annexe : motion « communes sans OGM » proposée par le Ministre Lutgen

Motion du Conseil communal de

Se déclarant « commune sans OGM »

Considérant que les OGM soulèvent de nombreuses questions d'ordre environnemental, sanitaire, économique et éthique ;

Considérant que seules quelques multinationales disposent de brevets sur la culture d'organismes génétiquement modifiés et par là rendent dépendants les agriculteurs qui les utilisent et constituent un obstacle au principe de souveraineté alimentaire ;

Considérant les menaces qui planent sur la sauvegarde de notre biodiversité ;

Considérant les études contradictoires en ce qui concerne l'impact des OGM sur la santé publique et l'environnement ;

Considérant que le Conseil européen rejette systématiquement les propositions de la Commission européenne visant à lever les clauses de sauvegarde de certains États membres en matière de culture d'OGM ;

Considérant la décision du Conseil européen du 20 octobre 2008 appelant à la nécessité de réformer les organes réglementant la commercialisation et la culture d'OGM en Europe, et notamment l'Agence Européenne de Sécurité Alimentaire ;

Considérant le décret relatif à la coexistence des cultures de plantes génétiquement modifiées avec les cultures conventionnelles et les cultures biologiques et son arrêté d'application qui prévoient notamment la possibilité de créer des zones sans OGM ;

Considérant que le principe de précaution doit prévaloir en matière d'OGM ;

Considérant qu'il est indispensable d'assurer la sauvegarde de notre modèle agricole basé sur des exploitations familiales à taille humaine ;

Le Conseil communal de la commune de décide :

- de se déclarer « commune sans OGM » ;
- de ne pas planter ou utiliser d'OGM sur les terrains qui appartiennent à la Commune ;
- d'insérer des clauses particulières dans le cahier des charges des repas distribués ou financés par la commune (pour les écoles, les homes, ...) qui interdisent que ces repas soient préparés avec des produits contenant des OGM et de ne pas acheter des produits contenant des OGM ;
- de promouvoir les produits locaux et régionaux issus de l'agriculture wallonne traditionnelle et biologique ;